



Conditions Générales de Vente

Alexio Formation Santé

M. Robin VIDAL Entreprise individuelle

Numéro SIRET : 90950780800014

Numéro de déclaration d'activité auprès du Préfet de région PACA : 93.83.06883.83

(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Contact : contact@alexioformation.fr

• Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Alexio Formation Santé (ci-après "l'Organisme de Formation") et ses clients (ci-après "le Client") dans le cadre de la fourniture de formations.

• Article 2 : Inscription aux formations

L'inscription à une formation proposée par Alexio Formation Santé s'effectue via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet ou par tout autre moyen convenu entre les parties. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

• Article 3 : Tarifs

Les tarifs des formations sont indiqués en euros et sont précisés sur les devis ou les conventions de formation. Ils peuvent être modifiés à tout moment, mais les formations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de l'inscription.

• Article 4 : Modalités de paiement

Le règlement des formations peut s'effectuer par virement bancaire ou chèque. Le paiement doit être effectué avant le début de la formation, sauf accord particulier entre les parties. Le règlement doit intervenir dans un délai maximal de 45 jours à compter de la date d'émission de la facture, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. En cas de retard, des pénalités de retard seront exigibles au taux BCE majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article D441-5 du Code de commerce).

• Article 5 – Rétractation (cas des contrats individuels)

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, lorsqu'un contrat de formation est conclu directement avec un particulier à titre individuel et à ses frais, ce dernier dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat. Aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire pendant ce délai.

• Article 6 : Annulation et report

- Par le Client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation de l'inscription par le Client :

- Plus d'un mois avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû.
- Entre un mois et deux semaines : 75 % est dû.
- Moins de deux semaines avant le début : 100 % est dû.

Ces sommes ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ni d'une prise en charge par un financeur (OPCO ou autre).

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Alexio Formation Santé

Numéro SIRET : 90950780800014

Numéro de déclaration d'activité auprès du Préfet de région PACA : 93.83.06883.83

(Mention obligatoire : Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

contact@alexioformation.fr



- Par Alexio Formation Santé

Alexio Formation Santé se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, le Client sera informé dans les plus brefs délais et aucune indemnité ne pourra être réclamée. Le montant des sommes versées sera remboursé ou un avoir sera émis. Conformément à l'article L6354-1 du Code du travail, en cas de non-réalisation totale ou partielle de la formation, l'organisme remboursera au client les sommes indûment perçues à ce titre.

• Article 7 : Convocation et accueil

Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera envoyée au Client. Alexio Formation Santé ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation par le Client, notamment en cas d'erreur dans les coordonnées communiquées par ce dernier.

• Article 8 : Propriété intellectuelle

Les supports de formation fournis au Client sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduits, utilisés ou diffusés sans l'accord écrit préalable d'Alexio Formation Santé.

• Article 9 : Confidentialité et données personnelles

Alexio Formation Santé s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des participants. Les données personnelles recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour les besoins de la gestion de la formation et peuvent être communiquées aux partenaires contractuels impliqués dans l'organisation de la formation. Les données sont conservées pendant une durée de 5 ans à compter de la fin de la formation. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

• Article 10 : Responsabilité

Alexio Formation Santé s'engage à fournir des formations conformes aux descriptions présentes sur le site internet ou sur les documents de présentation. La responsabilité d'Alexio Formation Santé ne peut être engagée en cas de force majeure ou de faute du Client.

• Article 11 : Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. À défaut, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Toulon.

• Article 12 : Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par courriel à : contact@alexioformation.fr. Elle sera traitée dans un délai de 30 jours ouvrés.

• Article 13 : Acceptation des conditions générales de vente

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, merci de nous contacter à l'adresse suivante : contact@alexioformation.fr.

Alexio Formation Santé

Numéro SIRET : 90950780800014

Numéro de déclaration d'activité auprès du Préfet de région PACA : 93.83.06883.83

(Mention obligatoire : Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

contact@alexioformation.fr